

Former, partager, collaborer en bibliothèques

Raphaël Grolimund

EPFL

November 28, 2018

1 Préambule

Cet article est destiné à ouvrir une discussion autour de nos pratiques actuelles en terme de partage et de collaboration. Les exemples donnés dans cet article sont tirés de ce que je connais. Cela fait pencher la balance du côté des bibliothèques académiques.

De même, le titre laisse penser que seules les bibliothèques sont concernées. Ce n'est pas le cas. Mais là encore, il s'agit de ce que je vois de mon point de vue. Ainsi, si vous avez des exemples et des idées provenant ou destinées aux bibliothèques de lecture publique, scolaires ou d'entreprise, aux centres de documentation, archives ou autres types d'institutions que j'ai oubliées de lister ici, partagez-les ! Cet article a été rédigé sur Authorea et peut être commenté directement en ligne: cest.la/hors-texte (pour plus de précisions, rendez-vous à la fin de l'article).

2 Constats de départ

Si elles existent depuis toujours (ou presque), les formations dispensées par des bibliothèques sont toutefois en augmentation depuis plusieurs années (voir notamment [1]). Les demandes se multiplient et se diversifient.

Mais si on y regarde de plus près, il y a des thématiques qui ressortent fréquemment: les éternelles “recherche d'information”, “vérification de la fiabilité des sources”, “bibliographie” plus importantes et nécessaires que jamais à notre époque, où l'illusion de compétence aveugle les internautes. Il y a aussi plus récemment la gestion des données de recherche (en bibliothèques universitaires) ou la gestion de son e-réputation (en bibliothèques scolaires) qui ont fait leur apparition. Ce ne sont là que quelques exemples de sujets sur lesquels les bibliothécaires sont susceptibles d'intervenir. Et je ne parle même pas des animations en bibliothèques de lecture publique ou scolaire qui ont souvent des objectifs très similaires.

Ces similitudes doivent nous amener à nous poser la question suivante: plutôt que de refaire pour la n-ième fois ce que nos voisins ont déjà fait, ne serait-il pas mieux de profiter du matériel qui a déjà été produit et de l'adapter à nos propres besoins? Prendre ce qui nous plaît, construire autour et laisser ce qui ne nous intéresse pas. En somme, faire comme les développeurs web qui ne créent plus aucun projet en partant de zéro, car ils ont bien compris qu'il est plus rapide et plus efficace de reprendre un projet similaire et de l'adapter.

Lors de la journée spécialisée BIS sur l'*e-learning* (27 mai 2015), les participants avaient beaucoup discuté de ce que la production de contenus en ligne implique en temps, en matériel et en compétences. Il était clair que pour de petites équipes (comme dans les bibliothèques des HES ou scolaires), il est difficile de consacrer du temps à cela à côté de toutes les tâches courantes. Plusieurs participants avaient manifesté un intérêt pour pouvoir réutiliser des vidéos produites par de plus grandes bibliothèques.

Au-delà des "détails" liés à la charte graphique, cette idée est très bonne et très simple à mettre en place. Il faut simplement pour cela que les bibliothèques productrices de contenus les partagent.

Mais partager n'implique pas seulement de mettre sa production en ligne. Il convient de tenir compte de plusieurs facteurs pour faciliter la réutilisation du matériel partagé.

3 To-do list

3.1 Licence

Il faut apposer une licence (libre évidemment) sur le contenu publié afin d'annoncer clairement ce que les autres sont en droit de faire ou non. Les licences Creative Commons (<http://creativecommons.org>) sont idéales pour cela. Il y a déjà plusieurs années que le Service Ecole-Médias de l'Etat de Genève a mis en place une plateforme destinée aux enseignants permettant de "[f]avoriser le partage des ressources pédagogiques numériques en protégeant les droits de l'institution propriétaire et des enseignants auteurs" (<http://www.ge.ch/sem/cc/welcome.asp>). Dans ce cadre, 2 licences ont été choisies: CC BY-NC-SA (dont une explication est donnée sur <http://www.ge.ch/sem/cc/by-nc-sa/welcome.asp>) pour les contenus qui peuvent être adaptés et CC BY-NC-ND (dont une explication est donnée sur <http://www.ge.ch/sem/cc/by-nc-nd/welcome.asp>) pour les contenus pour lesquels aucune adaptation n'est autorisée.

Si je comprends parfaitement la clause de "réutilisation non commerciale" (NC), il existe des licences plus libres comme la licence CC BY (qui n'exige que de créditer l'auteur) ou la licence CC BY-SA (qui exige en plus que le contenu dérivé soit publié sous la même licence, CC BY-SA). Beaucoup d'initiatives dans ce genre ont vu le jour. L'ensemble de ce matériel pédagogique que les auteurs mettent à disposition des autres pour qu'ils le réutilisent s'appellent les **Open Educational Resources** (OER) (voir p. ex. <https://www.oercommons.org/>). La grande majorité de ces contenus sont en anglais, mais lorsque l'adaptation

est autorisée, il est possible de les traduire pour les réutiliser.

3.2 Retour aux sources

Afin de pouvoir adapter un document, il est nécessaire de pouvoir l'éditer. Cela paraît évident. Pourtant nombre de documents publiés sous licence CC dont l'adaptation est autorisée sont des fichiers PDF. L'adaptation est donc autorisée en théorie mais très difficile en pratique. Pour vous en convaincre, vous n'avez qu'à faire un petit tour sur Slideshare (<http://fr.slideshare.net/>) où des milliers de personnes partagent leurs supports de présentation.

Et puis, dans l'idée de favoriser la réutilisation des documents, mieux vaut utiliser des formats ouverts (.odp au lieu de .ppt ou .pptx). Les logiciels libres (qui produisent des formats ouverts) peuvent parfois lire et éditer des fichiers au format propriétaire, mais ça n'est toujours le cas et, quand c'est le cas, il se peut que des incompatibilités posent problèmes.

Je fais ici une parenthèse pour redonner son sens au terme *open* (ou ouvert). Depuis qu'on parle d'*open source*, *open* a un sens positif et progressiste. Il est donc repris à tort et à travers. Il n'est pas toujours évident de voir que l'ouverture n'est que partielle. Dans *open access* ou *Massive Open Online Courses* (MOOC), on a toujours le droit de consulter, mais rarement celui de réutiliser ou redistribuer. Comme l'a dit Evgeny Morozov,

[1] "ouverture" est devenu un terme dangereusement vague avec beaucoup de sex appeal mais rarement le moindre contenu analytique. Certifié "ouvert", les idées les plus odieuses et méfiantes deviennent soudain acceptable." (trad. de [4])

On a en effet vu fleurir des *open* un peu partout sans qu'il soit bien clair ce que cela signifie (qu'est-ce qu'un *open government* p. ex.?). A contrario, on retrouve dans *open educational resources* (dans l'enseignement), *open data* (institutions publiques et gouvernements) ou *open research data* (dans la recherche scientifique) l'idée de pouvoir accéder aux sources des documents. Et c'est ce sens-là d'*open* qui nous intéresse.

3.3 Sur le modèle de l'Open Science

Lors de la journée SWeTS de réflexion et d'échange intitulée « Be open ! » qui s'est tenue le 23 juin 2014, Pablo Iriarte avait proposé la définition suivante:

Open Science = Open Access + Open Data + Open Source + Creative Commons [3]

C'est en effet ainsi qu'il est possible de produire une science reproductible. La méthode dite scientifique impose la reproductibilité des expériences. Or, sans les données et les informations au sujet de l'expérience (nous allons y revenir un peu plus bas), impossible de vérifier si elle a bien été menée correctement. En plus de cela, il faut pouvoir réutiliser les données, ce que le format des données ou la licence utilisée peuvent empêcher. Voilà pourquoi les 4 ingrédients sont nécessaires.

Et quelle est la formule pour l'enseignement? Je dirais qu'elle doit être du type:

Open Teaching = Open Educational Resources + Open Format + Open Source + Creative Commons

On prend des supports de cours mis en ligne dans un format ouvert (utilisable avec un logiciel libre) et sous licence Creative Commons afin qu'ils puissent être adaptés.



Figure 1: Proposition de représentation d'Open Teaching

3.4 Informations contextuelles

Le dernier point auquel on doit penser lorsqu'on veut partager son travail, c'est de le décrire pour qu'il soit intelligible à une personne qui ne l'a pas créé.

Les développeurs savent qu'ils doivent (ou devraient) commenter leur code afin que sa lecture soit facilitée. De même, tout ceux qui publient des données doivent en fournir la clé de lecture, car consulter un tableau sans comprendre les entêtes des colonnes ou connaître les valeurs possibles (maximum, minimum) est inutile.

Eh bien il en va de même avec les supports de cours. La mode des *slides* ne comprenant qu'une photo et quelques mots met en lumière qu'il est important de clarifier le sens de la diapositive et ce qui doit être dit en la projetant. Sans aller jusqu'à donner le texte: l'enseignant n'est pas (tout à fait) un acteur. L'exemple des activités faites en classe est encore plus parlant.

Si vous mettez tout le matériel nécessaire à un jeu à disposition, il faut expliquer comment s'en servir.

La collaboration, je l'expérimente tous les jours avec mes collègues de l'équipe de formation. Ce n'est pas parce qu'on travaille ensemble, qu'on travaille de la même manière ou que nous créons tout ensemble. Et lorsque nous devons reprendre un cours qui a été créé par quelqu'un d'autre, nous nous rendons compte à quel point ce que j'ai décrit dans cet article est important. Nous faisons des erreurs et nous en profitons pour apprendre de celles-ci. Mais imaginez-vous si au sein d'une équipe il y a de la diversité, ce que cela peut être lorsque vous reprenez le travail d'une personne que vous connaissez peu ou pas. **Il faut un README.txt ou quelque chose de ce genre!**

Ce document explicatif vient s'ajouter au plan de cours ou à la séquence pédagogique qui décrit le déroulement de la formation. Il permet de décrire ce qu'on a fait, le contexte et l'intention dans laquelle le contenu a été créé, comment se servir du matériel mis à disposition. Ce travail, dont vous trouverez deux exemp-

les sur <http://eprints.mdx.ac.uk/13787/> (Middlesex Unniversity, Angleterre) et <http://www.utc.edu/library/services/instruction/teaching-materials/game-of-research.php> (University of Tennessee, USA), prend du temps au moment de la publication, mais il permet d'en gagner beaucoup au moment de la réutilisation (que ce soit par les autres... ou soi-même).

4 Partage et collaboration

Voyons maintenant concrètement où cela peut nous mener. La langue des documents pouvant elle aussi être une barrière et pour ne pas compliquer, considérons la Suisse romande. Comment les bibliothèques similaires (bibliothèques scolaires entre elles, académiques entre elles, etc.) peuvent elles collaborer?

Tout commence par le partage. Plus facile à mettre en place, parce qu'il est, dans un premier temps, unilatéral, le partage permet également de montrer son intérêt pour d'éventuelles futures collaborations. Les auteurs choisissent de partager, ce qu'ils partagent et à quelles conditions ils le partagent. La question cruciale est: **où partager ces contenus avec ses pairs?**

Cette question n'est pas aussi triviale qu'il n'y paraît. Le choix d'une plateforme commerciale pose la question de la pérennité, celui d'une plateforme institutionnelle crée un déséquilibre entre les membres de l'institution en question et les voisins, et celui d'une plateforme indépendante nécessite la désignation d'une personne pour s'occuper de la maintenance technique. Il ne faut toutefois pas considérer ces questions comme un frein. Une stratégie constructive est d'essayer et de voir ce que cela donne: au pire, vous risquez de rencontrer du succès. Il faut seulement s'assurer de pouvoir migrer facilement d'une solution à une autre si l'expérience n'est pas concluante.

Si Slideshare peut bien sûr servir de plateforme de partage, il y a d'autres pistes à explorer comme le dépôt numérique de l'AGIK (<http://www.informationskompetenz.ch/fr/repositorium>) ou SWITCHdrive (<http://drive.switch.ch>). Ce *Google Drive* mis à disposition des universités et hautes écoles partenaires de SWITCH donne accès à un espace personnel de stockage en ligne de 25 Go. Il est possible de paramétrer l'outil pour permettre aux personnes non membres des universités ou hautes écoles partenaires du programme de déposer des documents et ainsi n'exclure personne. Intéressant, non?

Si le partage est fructueux et que les différents acteurs en expriment le désir, une collaboration peut s'établir. Pourquoi ne pas envisager dans quelques années de la co-création de support de cours par des membres de bibliothèques différentes. C'est évidemment plus difficile à mettre en place, car cela nécessite une concertation entre les parties concernées. De plus, mon expérience m'a montré que notre hiérarchie n'est pas toujours très ouverte (ici, ouvert signifie "d'accord" :-)) à ce genre de collaboration. Mais qui sait cela pourrait changer...

Par ailleurs, il n'est pas nécessaire de commencer par la co-création d'un cours. On peut très bien commencer par une bibliographie collaborative comme p. ex. celle initiée par Nathalie Favre sur l'utilisation des *clickers* (boîtiers de

vote) en formation sur <https://www.zotero.org/groups/354929>. Cela peut aussi prendre la forme d'une veille collaborative (avec Inoreader p. ex. - <http://www.inoreader.com>). Les sujets qui intéressent un grand nombre de bibliothécaires-formateurs ne manquent pas. La contrainte de la collaboration est que tous les collaborateurs doivent utiliser le même outil. Parmi les plateformes qui peuvent servir à collaborer, il y a Github (<http://www.github.com>), bien connu des développeurs informatiques, ou Gitbook (<http://www.gitbook.com>) qu'Igor Milhit m'a fait découvrir l'année dernière.

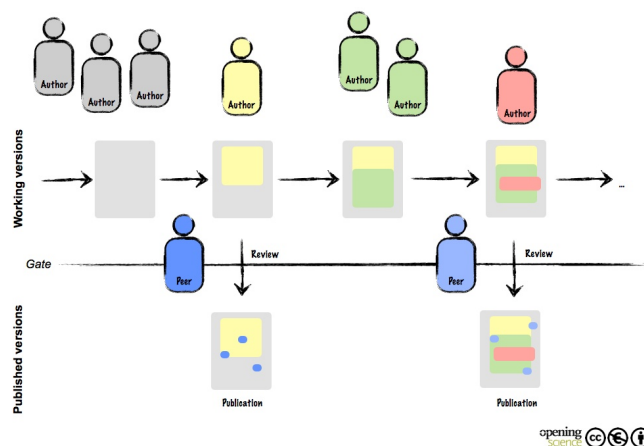


Figure 2: Modèle de publication dynamique pour les articles scientifiques qui pourrait être adapté pour les supports pédagogiques (Fig. 5 publié sous licence CC BY-NC dans [2])

5 Conclusion

Cette idée me trotte dans la tête depuis un moment (et je ne suis sans doute pas le seul). Cet article est donc l'occasion d'ouvrir la discussion.

Il y a bien d'autres questions qui vont se poser, mais il sera plus facile d'y trouver des solutions convenables à plusieurs.

Qu'en pensez-vous? Êtes-vous intéressés (un peu, beaucoup, passionnément, pas du tout)? Quelles idées avez-vous? Si vous vous êtes déjà essayé à ce genre de partage ou/et collaboration, comment vous y êtes-vous pris? Quelles difficultés avez-vous rencontrés? Y avez-vous trouvé des parades?

Contactez-moi ou commentez cet article en ligne (cf. rubrique version à la fin du document)!

3 Licence

Il faut apposer une licence (libre évidemment) sur le contenu afin d'annoncer clairement ce que les autres sont en droit de faire ou non. Les [licences Creative Commons \(CC\)](#) sont idéales pour cela. Il y a déjà plusieurs années que le Service Ecole-Médias de l'EPFL Genève a mis en place une plateforme destinée aux enseignants permettant de faciliter le partage des ressources pédagogiques numériques en protégeant les droits de l'institution propriétaire et des enseignants auteurs* (<http://www.ge.ch/sem/cc/welcome.asp>). Dans ce cadre, 2 licences ont été choisies: CC BY-NC-SA (dont une explication est donnée sur <http://www.ge.ch/sem/cc/by-nc-sa/welcome.asp>) pour les contenus qui peuvent être adaptés et CC BY-NC-ND (dont une explication est donnée sur <http://www.ge.ch/sem/cc/by-nc-nd/welcome.asp>) pour les contenus pour lesquels aucune adaptation n'est autorisée.

Figure 3: Sélectionnez ce que vous souhaitez commenter, puis cliquez sur l'icône qui apparaît en dessous.

6 Remerciements

Mes collègues de l'équipe de formation de la Bibliothèque de l'EPFL, Caroline Salamin, Pascale Bouton et Noémi Cobolet, ne sont pas à proprement parler auteurs de cet article. Mais je leur dois beaucoup, car les nombreuses discussions que nous avons depuis fin 2014 nourrissent quotidiennement cette réflexion autour de la collaboration en bibliothèque.

Un grand merci aussi à mon collègue Jan Krause et à Laure Mellifluo pour leurs relectures attentives et leurs suggestions.

7 Contact

Vous pouvez me contactez par e-mail (raphael.grolimund@epfl.ch), par Twitter (@grolimur) ou LinkedIn (<https://www.linkedin.com/in/grolimur>).

8 Droits et versions

Vous venez de lire la version 1.0.2 de cet article, publié sous **licence CC BY**.



Les termes de cette licence sont expliqués ici: <http://creativecommons.org/licenses/by/4.0/deed.fr>.

La v1.0 de cet article est destinée à être publiée dans le n° 109 de Hors-texte, le bulletin de l'Association genevoise des bibliothécaires et professionnels diplômés en information documentaire (ABGD).

Cet article a été rédigé sur une plateforme d'écriture collaborative (Authorea - <http://www.authorea.com>). Il est destiné à évoluer au gré des commentaires,

suggestions et ajouts que les lecteurs/contributeurs feront. Pour lire la dernière version de cet article: <http://cest.la/horstexte>.

La date de consultation des liens présents dans ce document correspond à la date de la version que vous avez lue.

Historique des versions

0.9: 17 mars 2016

1.0: 27 mars 2016

1.0.1: 15 avril 2016

1.0.2: 27 octobre 2016

References

- [1] Michel Courcelles. Bulletin de veille: identité professionnelle du bibliothécaire, feb 2016.
- [2] Lambert Heller, Ronald The, and Sönke Bartling. Dynamic Publication Formats and Collaborative Authoring. In Sönke Bartling and Sascha Friesike, editors, *Opening Science*, pages 191–211. Springer International Publishing, jan 2014.
- [3] Pablo Iriarte. La science à l'ère de l'accès, entre ouvertures et libertés, may 2014.
- [4] Evgeny Morozov. Open and Closed. *The New York Times*, mar 2013.